

Slate Grocery REIT

Placement de nouvelles parts

Le 3 décembre 2020

Les parts seront offertes par voie d'un supplément de prospectus dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada. Un supplément de prospectus contenant de l'information importante au sujet des parts n'a pas encore été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux parts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux parts, avant de prendre une décision d'investissement.

La présente communication ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres et les titres ne peuvent être vendus dans quelque territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'inscription ou la délivrance d'un visa aux termes de la législation en valeurs mobilières de ce territoire.

Modalités

Émetteur :	Slate Grocery REIT (la « FPI »).
Placement :	Placement de 6 360 000 nouvelles parts (les « parts »).
Prix d'offre :	11,80 \$ CA par part.
Montant de l'émission :	75 048 000 \$ CA
Option de surallocation :	La FPI a accordé aux preneurs fermes une option, qu'ils peuvent exercer, en totalité ou en partie, à tout moment dans les 30 jours qui suivent la clôture du placement, inclusivement, pour souscrire jusqu'à 15 % de parts au prix d'offre aux fins de couverture des attributions excédentaires, le cas échéant.
Distribution en espèces :	La FPI verse une distribution mensuelle de 0,072 \$ US la part. La première distribution à laquelle auront droit les souscripteurs aux termes du présent placement est la distribution qui devrait être payable vers le 15 janvier 2021 aux porteurs de parts inscrits vers le 31 décembre 2020. Si la clôture ou la date de clôture de l'option de surallocation (la « date de clôture de l'option de surallocation ») tombe après la date de clôture des registres pour la distribution de la FPI pour le mois de décembre 2020, laquelle devrait être le 31 décembre 2020, la FPI versera un paiement en espèces au teneur de livre ou par son entremise pour le bénéfice des preneurs fermes ou pour le bénéfice des souscripteur de parts ou de parts visées par l'option de surallocation, selon le cas, au gré du teneur de livre et de la FPI, agissant raisonnablement, correspondant au montant par part distribué par la FPI aux porteurs de parts pour le mois de décembre 2020, comme si ces souscripteurs avaient été des porteurs de parts à la date de clôture des registres pour cette distribution, ce paiement devant être versé : i) à la clôture ou à la date de clôture de l'option de surallocation, selon le cas, ou, si elle est ultérieure, ii) à la date à laquelle le paiement pour la distribution de décembre 2020 a été versé aux porteurs de parts.
Emploi du produit :	La FPI entend affecter le produit net tiré du placement au remboursement de la dette en cours, au financement d'éventuelles acquisitions et aux fins générales de la fiducie.
Mode de placement :	Placement par voie de prise ferme au moyen d'un supplément de prospectus devant être déposé dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada. Ventes aux États Unis par voie de placement privé en vertu de la Rule 144A
Inscription :	Une demande sera déposée afin d'inscrire les parts à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX »). Les parts existantes sont inscrites à la cote de la TSX sous les symboles « SGR.UN » et « SGR.U ».

Admissibilité : Admissibles aux REER, FERR, REEE, CELI, REEI et RPDB.

Co-teneurs de livre : BMO Marchés des capitaux et Marchés des capitaux CIBC.

Commission : 4,0 %.

Clôture : Le 10 décembre 2020.

